

Objectifs :

Mettre en œuvre une politique en faveur des salariés en situation de handicap, c'est amorcer une réflexion globale afin de définir des actions qui pourront être intégrées durablement au sein de la structure. En effet, outre les enjeux associés de **R**esponsabilité **S**ociale des **E**ntreprises (RSE), il s'agit de faire perdurer les actions dans le temps. Cela permet à chacun de prendre des mesures en faveur de la Diversité.

Public / secteurs d'activité :

Nous intervenons auprès de différentes structures : entreprises privées, collectivités territoriales, organismes publics ou parapublics.

Nos différentes actions nous permettent de connaître de nombreux secteurs d'activités et leurs spécificités.

Financement :

- Possible par l'Agefiph (prestataire sélectionné).

Différentes méthodologies

Intervention globale ou modulaire :

En fonction de votre besoin, une proposition d'intervention vous sera proposée. Elle peut ainsi répondre à une action ciblée ou plus globale, vous permettant de vous appuyer sur un intervenant spécialisé et expérimenté.

Approche partagée :

L'appropriation à tous les niveaux (Direction, Encadrement, Salarié, IRP...) des actions en faveur du handicap, constitue une clé de réussite. Le choix des modalités de pilotage de projet s'apprécie alors comme un levier de développement ou d'accompagnement plus ciblé en fonction du besoin identifié.

Mobilisation des acteurs Ressources :

Outre les spécificités propres au secteur d'activité, aux caractéristiques de l'entreprise... le bassin d'emploi et/ou la zone d'implantation (dimension multi-sites) est un facteur clé dans l'élaboration du plan d'actions. Nos équipes sont là pour vous accompagner à appréhender cette composante territoriale dans le déploiement de votre projet (identification des acteurs Ressources et Relais, potentiel d'emploi pour le public en situation d'insertion...).

Offre de services :

Diagnostic préalable à la mise en œuvre d'une politique « Handicap » :

- Analyse du besoin et définition des objectifs poursuivis (accord Entreprise, Convention...).
- Identification des modalités de pilotage du projet en interne.
- Réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif in-situ.
- Prise en compte des ressources mobilisables (potentiel du bassin d'emploi, partenaires externes...).
- Proposition de modalités d'actions et aide à la décision pour le déploiement du projet.
- Accompagnement à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions.

Démarche de sensibilisation ou de redynamisation des actions « Handicap » :

- Action de sensibilisation et d'appropriation de la Loi 2005.
- Conception d'outils de communication interne à destination des Managers.
- Accompagnement au développement d'un circuit Ressources (gestion des inaptitudes...).
- Assistance à l'ingénierie de projet dans le cadre du déploiement multi-site d'un Accord Handicap.

Accompagnement à la gestion de parcours des salariés reconnus bénéficiaires de la Loi 2005 :

- Analyse des process d'anticipation et de prévention sur le champ du handicap.
- Accompagnement des évolutions professionnelles des salariés (développement des compétences, sécurisation des parcours professionnels, évolution de poste, changement d'environnement de travail...).
- Interface avec les parties prenantes sur les facteurs d'évolution (salarié, manager, RH, médecin du travail...).

Nos coordonnées :

FRAISSINET & Associés

Marseille : 54 Allée Turcat Méry - 13008

☎ 04 96 10 04 10 📠 04 91 53 07 06

Lyon : 42 rue de la Bannière - 69003

☎ 04 37 48 08 83 📠 04 78 71 75 68

✉ conseil-rh@fraissinet.fr 🌐 www.fraissinet.fr